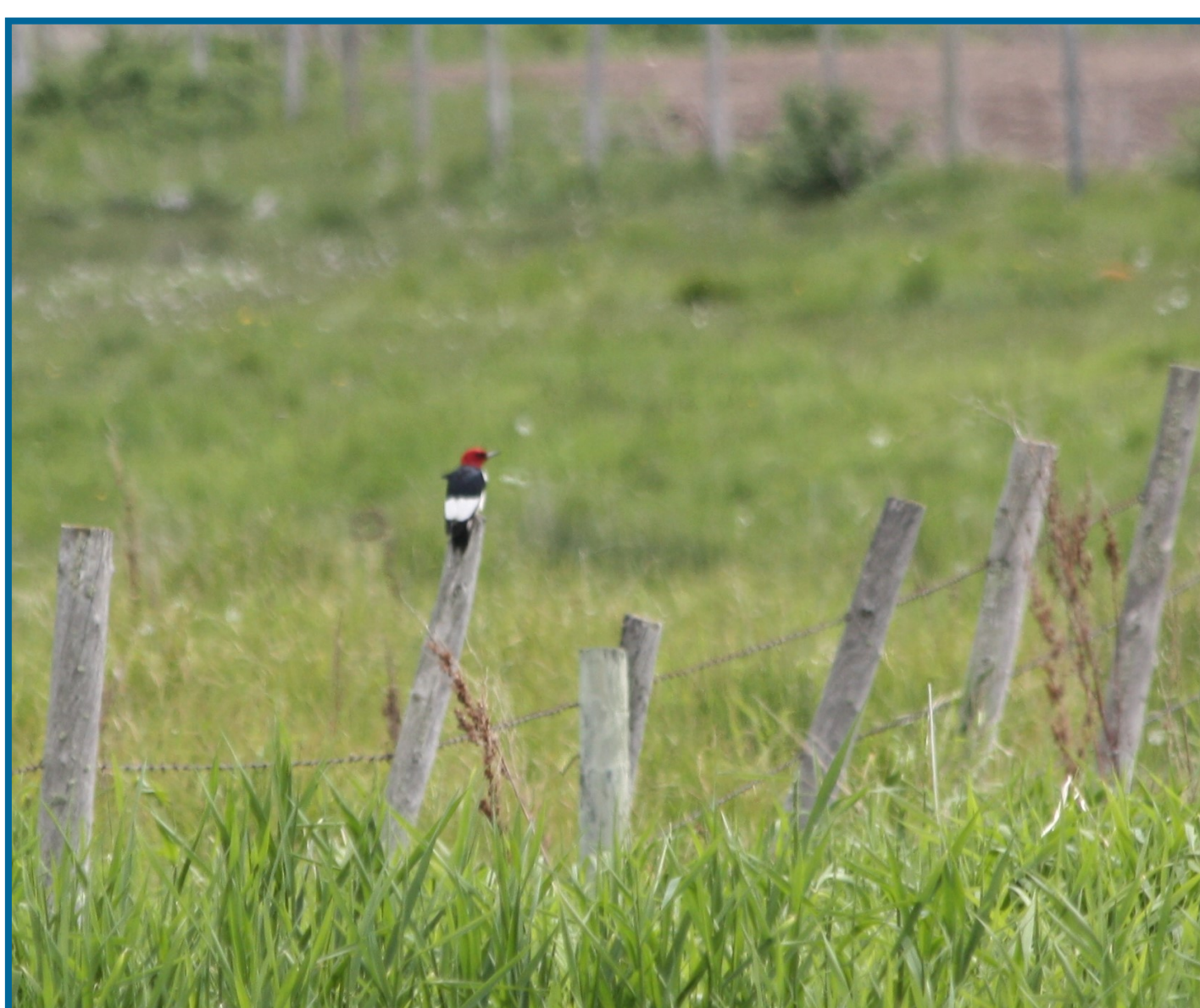


Bienvenue!

Projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin



Séance portes ouvertes

Projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin

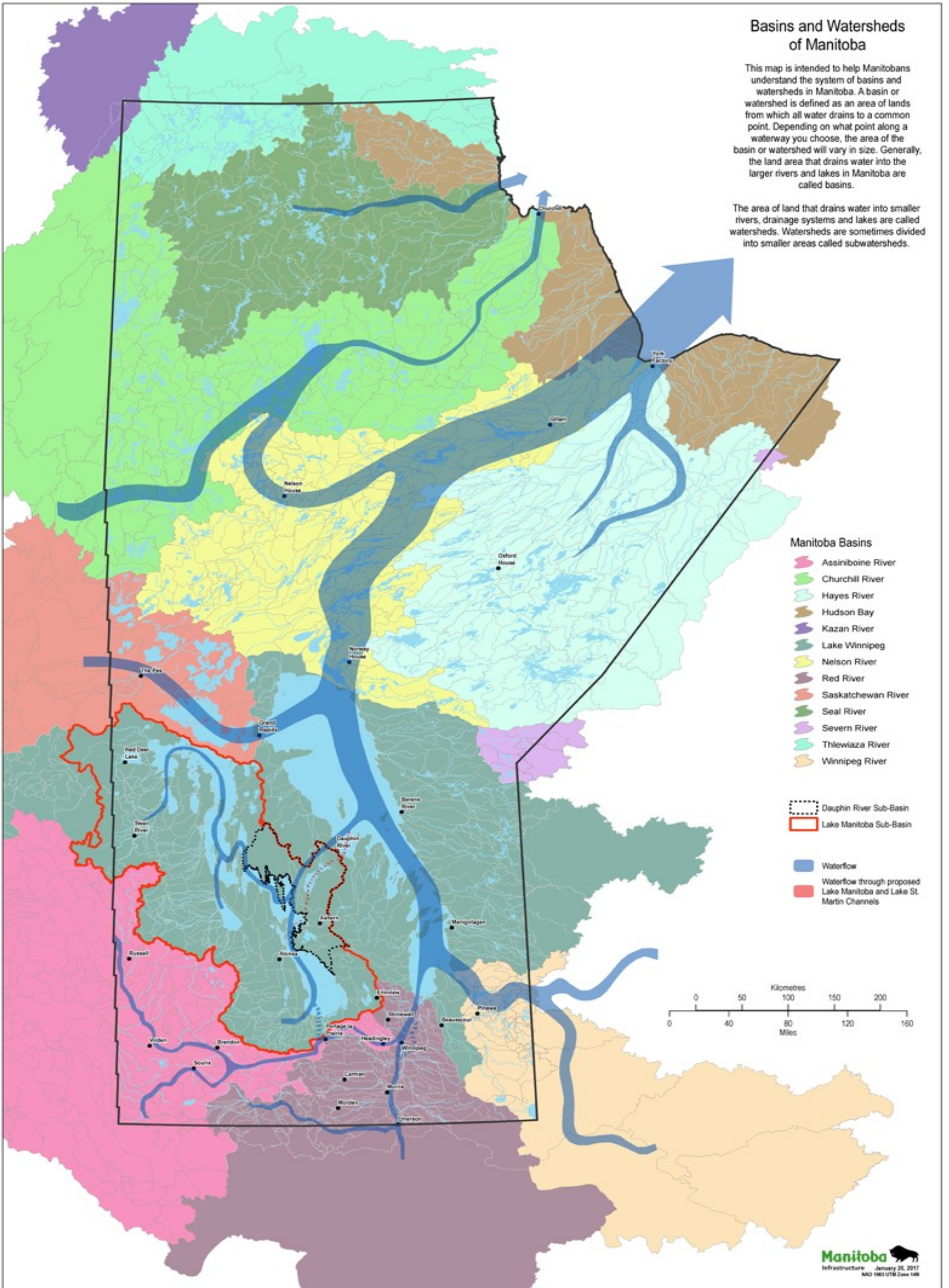
Quoi de neuf

La présente séance portes ouvertes a pour but de renseigner le public sur le projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin et sur les progrès accomplis à ce chapitre:

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale exige qu'une évaluation environnementale fédérale soit réalisée en sus du rapport provincial d'évaluation environnementale de Développement durable Manitoba. Les exigences relatives aux deux évaluations seront combinées et présentées dans un même rapport à l'automne 2018.

- ▶ Les programmes de terrain associés aux évaluations environnementales sont terminés.
 - Les limites spatiales et les composantes valorisées du projet ont été définies.
 - La détermination des répercussions que peut avoir le projet est en cours.
 - Des études sur les utilisations traditionnelles seront réalisées par plusieurs communautés autochtones.
- ▶ Une analyse préliminaire de l'utilisation des terres une fois les canaux construits est en cours d'élaboration.
- ▶ Les modifications à apporter au réseau routier ont été précisées.

Bassins et bassins versants du Manitoba



Contexte et historique

► Inondations printanières de 2011

- Débits élevés enregistrés sur la plupart des cours d'eau et des rivières du bassin versant de la rivière Assiniboine et du lac Manitoba.
- Inondations généralisées dans une grande partie du sud du Manitoba.
- Apports d'eau sans précédent dans le lac Manitoba et le lac St. Martin qui ont dépassé la capacité des cours d'eau.

► Pluies du printemps 2014

- Les importantes précipitations reçues à partir de l'hiver jusqu'au printemps ont entraîné des débits et des niveaux d'eau élevés.
- Encore une fois, les apports d'eau sans précédent dans les lacs Manitoba et St. Martin ont dépassé la capacité des cours d'eau.

Touchant des milliers d'acres de terres agricoles, des ponts, des routes, des maisons et des chalets, les niveaux élevés des lacs qui ont suivi ont exigé l'évacuation à long terme des communautés des Premières nations vivant autour des lacs Manitoba et St. Martin.

Études sur les inondations

- Rapport de 2011 du groupe de travail sur les inondations (Farlinger)
- Rapport de 2013 du comité d'examen de la régulation du lac Manitoba et du lac St. Martin (Westdal)
- Étude sur l'atténuation des inondations dans les bassins de la rivière Assiniboine et du lac Manitoba en 2016 (Groupe KGS)

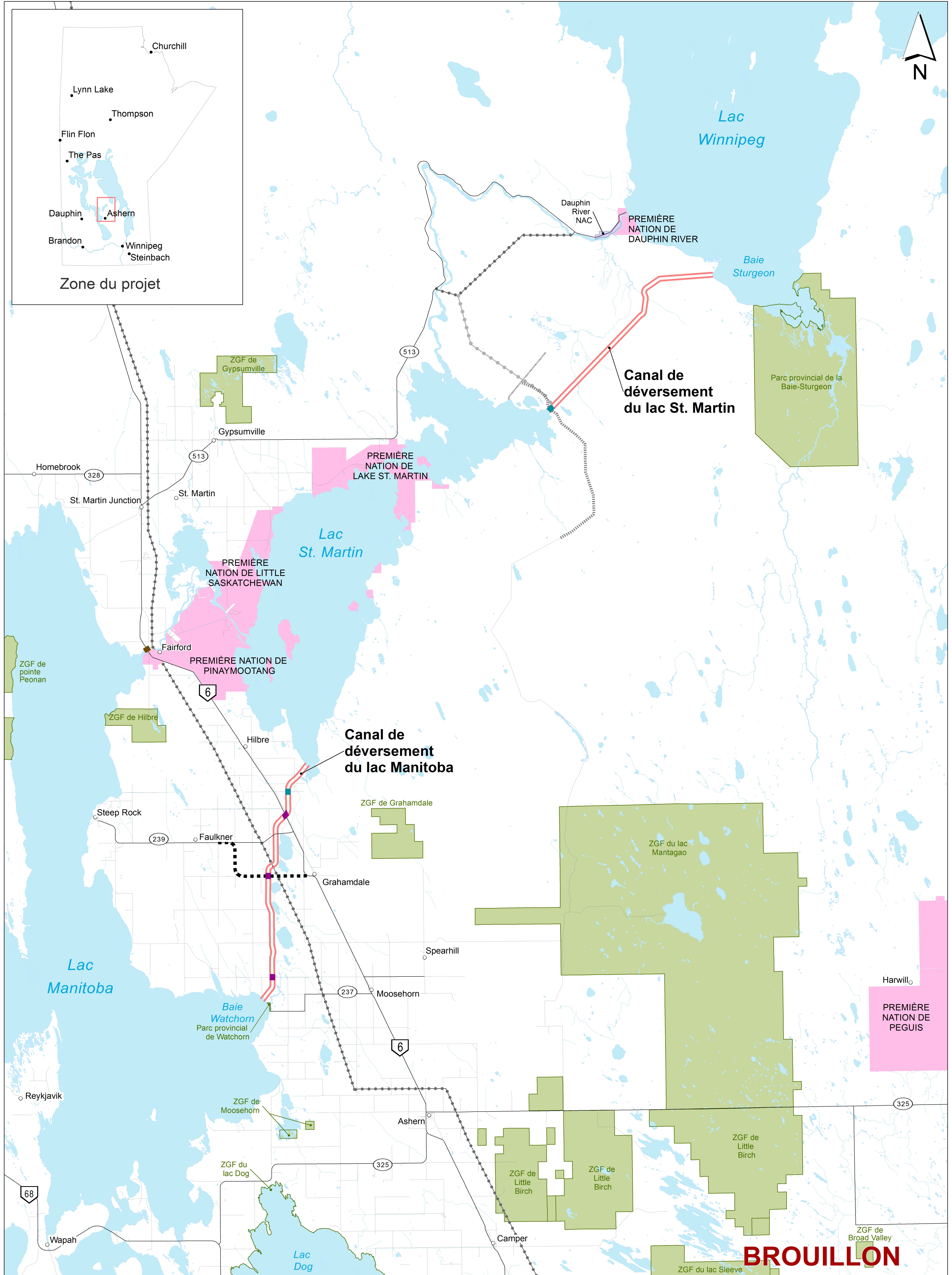
Points pris en considération

- ◇ Rétention de l'eau le long de la rivière Assiniboine
- ◇ Régulation du débit de la rivière Waterhen
- ◇ Pompage du lac Winnipeg vers le lac des Cèdres
- ◇ Augmentation de la capacité de déversement des lacs Manitoba et St. Martin

Résultats de l'étude







- L'examen du gouvernement provincial a permis de réunir différentes options et a donné lieu à de nombreuses recommandations; toutefois, dans l'ensemble, l'augmentation de la capacité de déversement des lacs Manitoba et St. Martin était l'option privilégiée.
- Les canaux de déversement s'ajouteront aux infrastructures de lutte contre les inondations du Manitoba, sans toutefois en être un prolongement.

Emplacement du projet


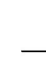








Canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin

Éléments proposés

-  Ouvrage de régularisation des eaux proposé
-  Pont proposé
-  Emprise du canal de déversement proposé
-  Ligne électricité proposée
-  Route d'accès proposée
-  Nouveau tracé proposé pour la RPS 239

Éléments existants

-  Ouvrage de régularisation des eaux de la rivière Fairford
-  Route provinciale (RPGC/RPS)
-  Chemins municipaux
-  Ligne électricité
-  Canal de déversement d'urgence du lac St. Martin
-  Terres de réserve des Premières Nations

-  Collectivité relevant des Affaires du Nord (NAC)
-  Parc provincial / zone de gestion de la faune (ZGF)

0 4,5 9 18 km
1:150,000

NOTES:

1. Universal Transverse Mercator (UTM), North American Datum (NAD) 1983, Zone 14 North
2. Sources d'information: MLI, GéoGratis, Infrastructure Manitoba.
3. Date: 12/06/2018

BROUILLON

Avantages du projet

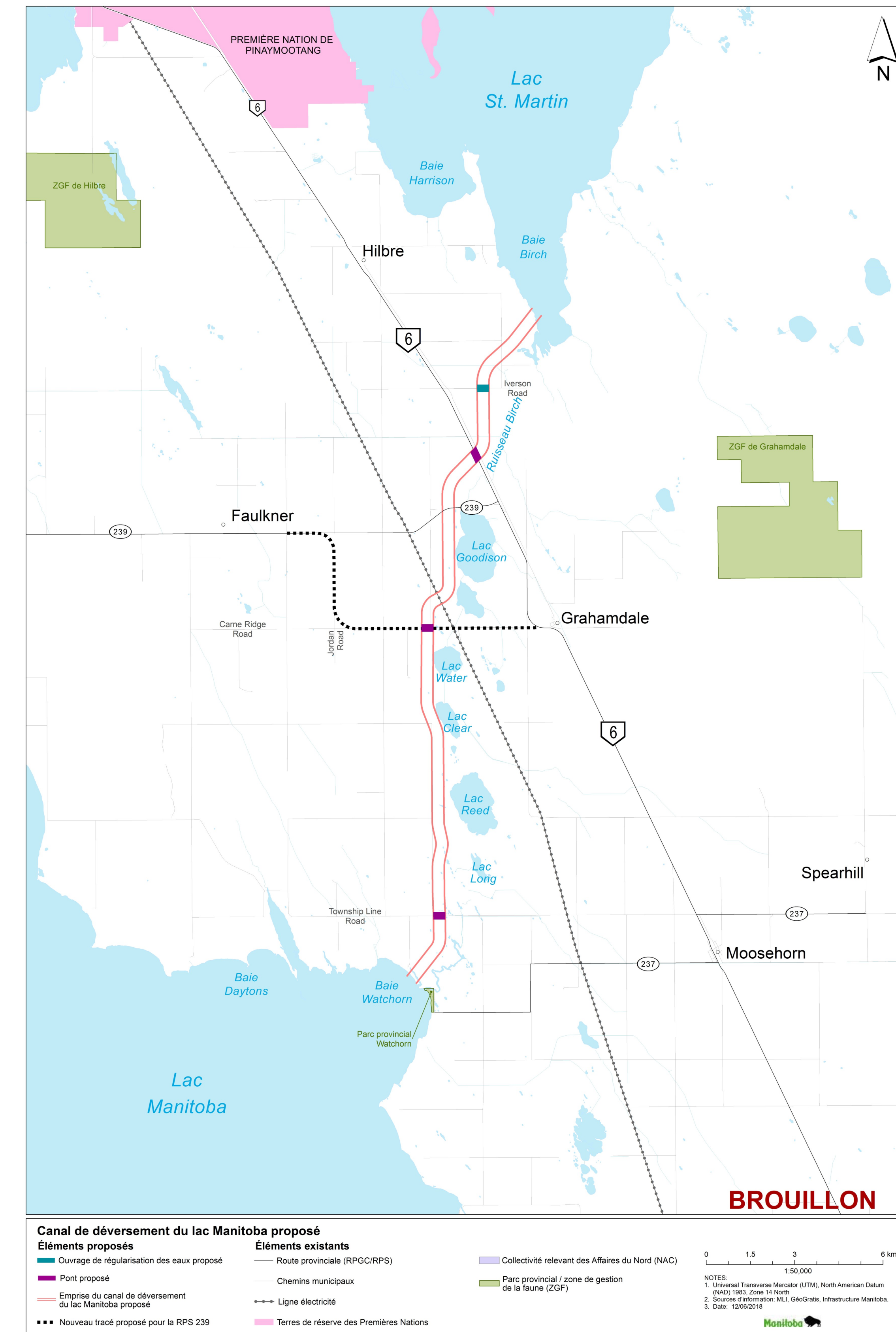
Systemes de régulation coordonnés

- ▶ Le canal de déversement du lac Manitoba sera apparié à la structure de régulation des eaux de la rivière Fairford afin d'atténuer les inondations causées par le lac Manitoba.
 - ▶ Le canal de déversement du lac St. Martin acheminera une partie des eaux de crue vers le lac Winnipeg et améliorera la protection contre les inondations autour du lac St. Martin, sans toutefois influencer de façon appréciable sur les niveaux du lac Winnipeg.
 - ▶ Les canaux ne seront en service que lorsque les niveaux des lacs Manitoba et St. Martin dépasseront un certain seuil.
- ▶ Les canaux de déversement des lacs Manitoba et St. Martin permettront également de mieux atténuer les effets négatifs des infrastructures critiques de lutte contre les inondations actuelles.
 - ▶ Le gouvernement provincial s'attend à partager les coûts du projet des canaux de déversement avec le gouvernement fédéral.
 - Partage en parts égales des 495 millions de dollars estimés dans le budget.
 - L'achèvement souhaité en 2020-2021 entraîne un échéancier plus serré.

Projet de canal de déversement du lac Manitoba

Composantes

- Excavation d'un canal de déversement allant du lac Manitoba jusqu'au lac St. Martin, y compris l'entrée et l'exutoire du canal.
- Nouveau tracé pour la route provinciale 239
- Construction de trois nouveaux ponts
 - Route provinciale à grande circulation 6
 - Chemin Carne Ridge
 - Chemin Township Line
- Construction d'un pont et d'une structure de régulation de l'eau combinés sur le chemin Iverson



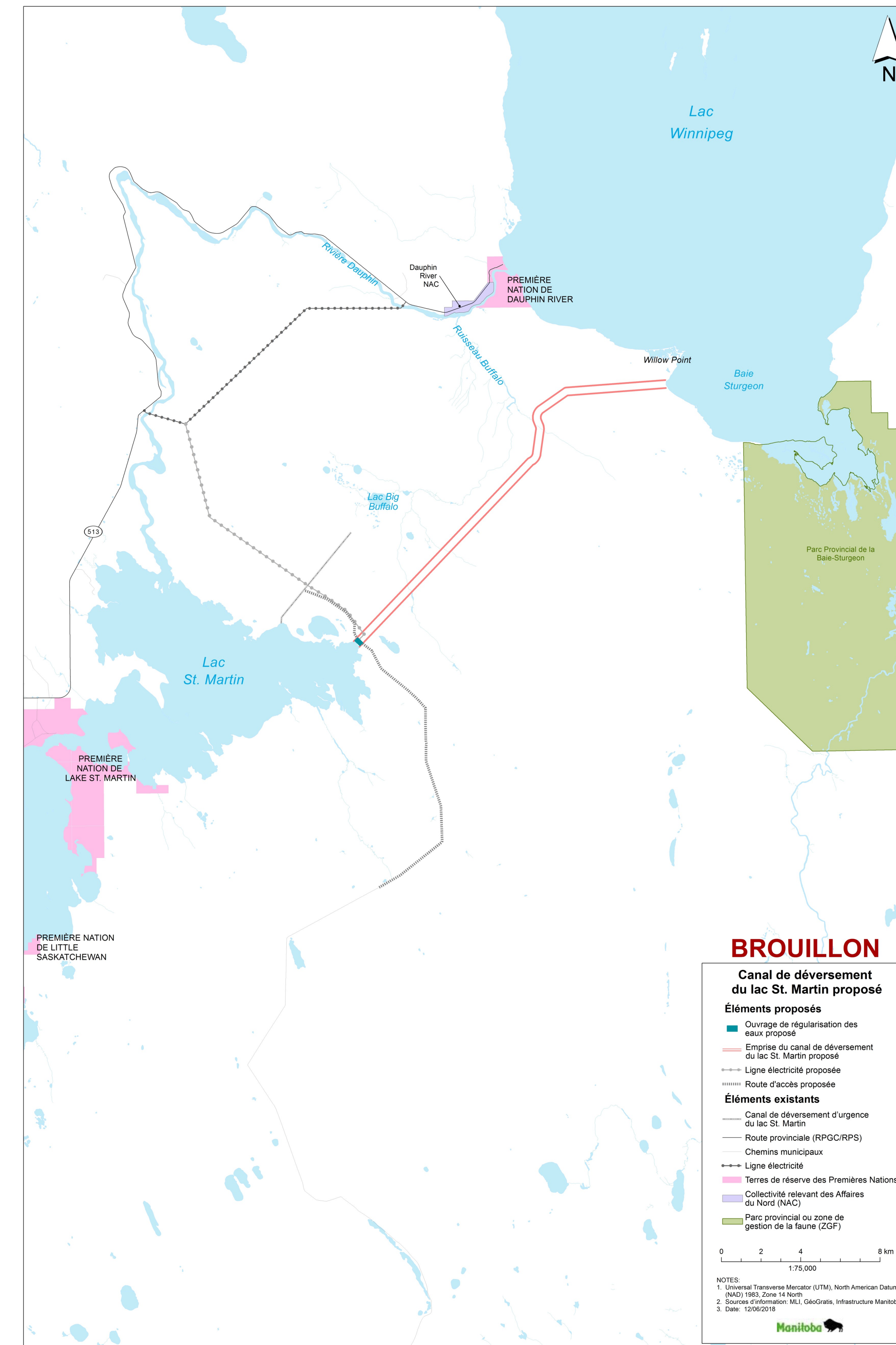
Dimensions conceptuelles et caractéristique de rendement

Largeur de l'emprise	400 m
Longueur du canal	23 km
Pentes du canal	4:1 (horizontale : verticale)
Profondeur d'excavation	8 - 12 m
Débit maximal	7,500 pi ³ /s

Projet de canal de déversement du lac St. Martin

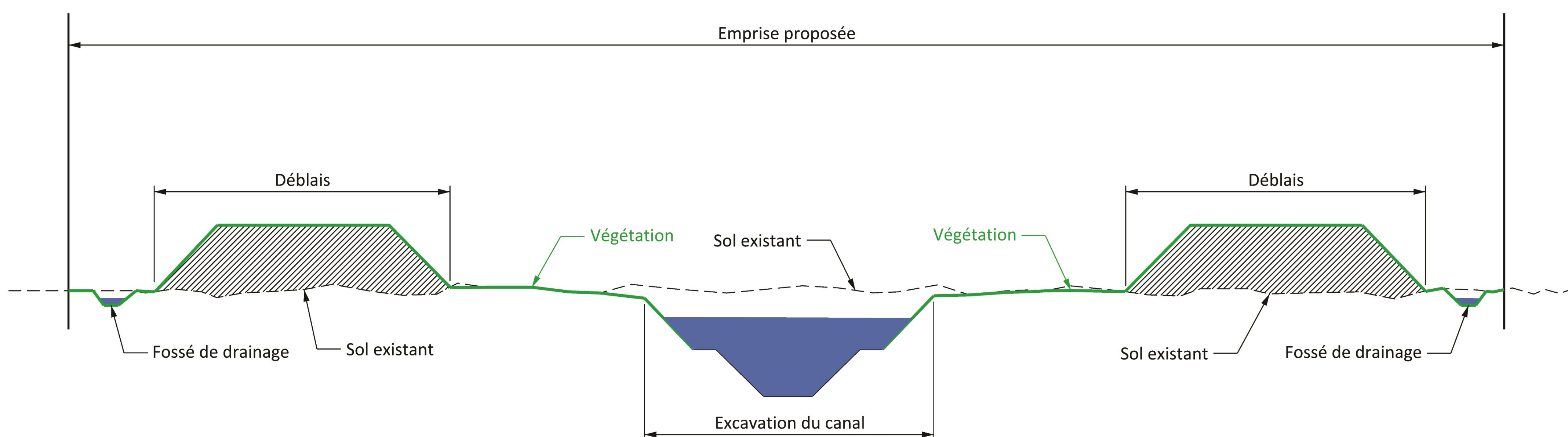
Composantes

- Excavation d'un canal de déversement allant du lac St. Martin jusqu'au lac Winnipeg, y compris l'entrée et l'exutoire du canal.
- Construction d'une structure de régulation de l'eau près de l'entrée du canal.
- Mise en place d'une nouvelle ligne électrique pour la construction et l'exploitation de la structure de régulation de l'eau.

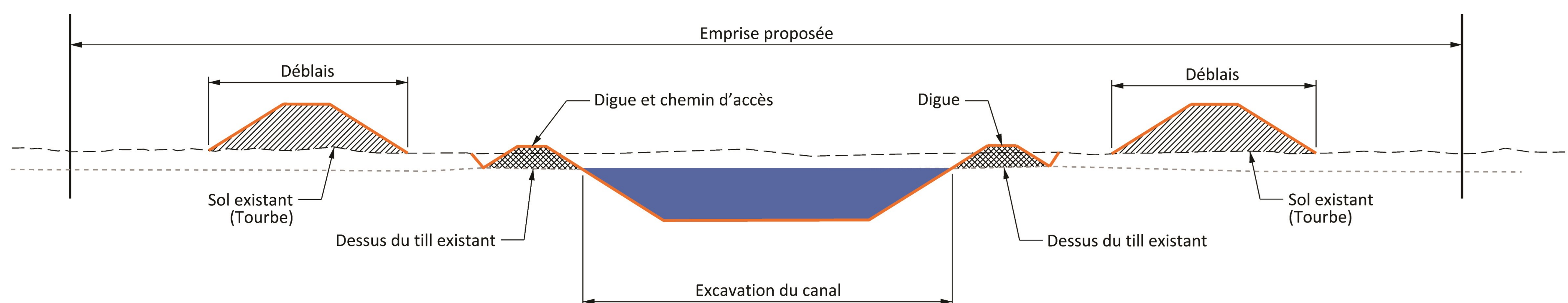


Dimensions conceptuelles et caractéristique de rendement	
Largeur de l'emprise	400 m
Longueur du canal	23 km
Pentes du canal	4:1 (horizontale : verticale)
Profondeur d'excavation	8 - 10 m
Débit maximal	11,500 pi ³ /s

Canaux de déversement proposés: étude de définition

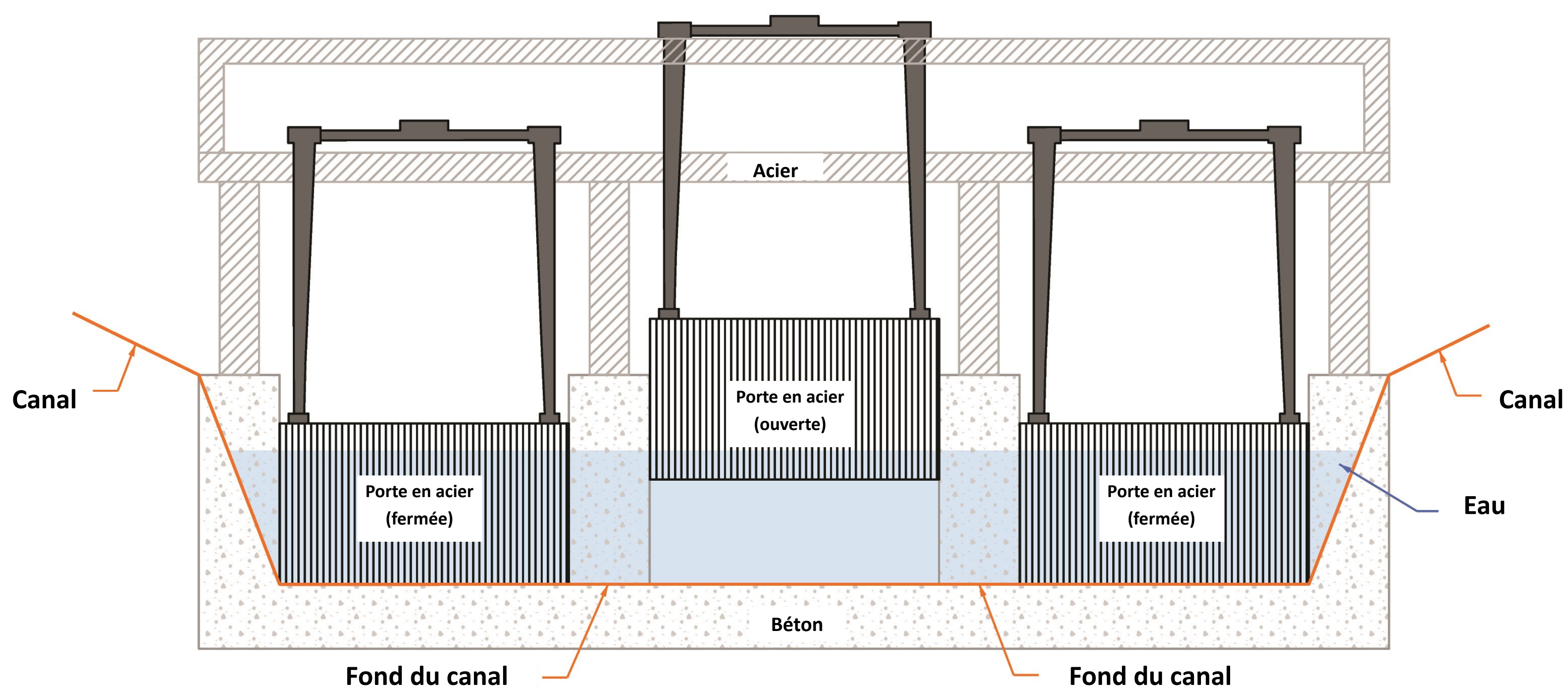


Coupe transversale conceptuelle du canal de déversement du lac Manitoba

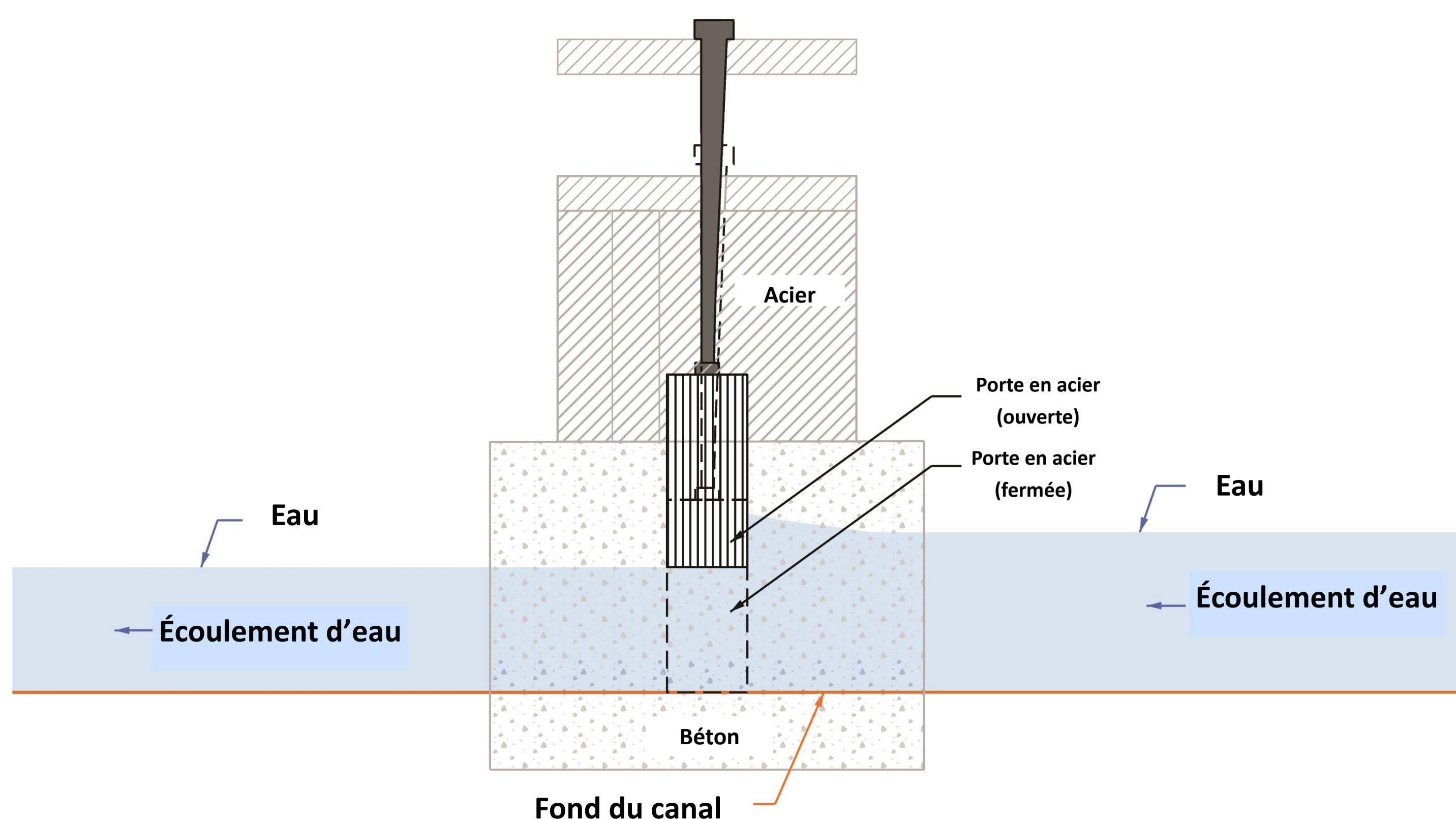


Coupe transversale conceptuelle du canal de déversement du lac St. Martin

Ouvrage de régularisation des eaux proposé: étude de définition

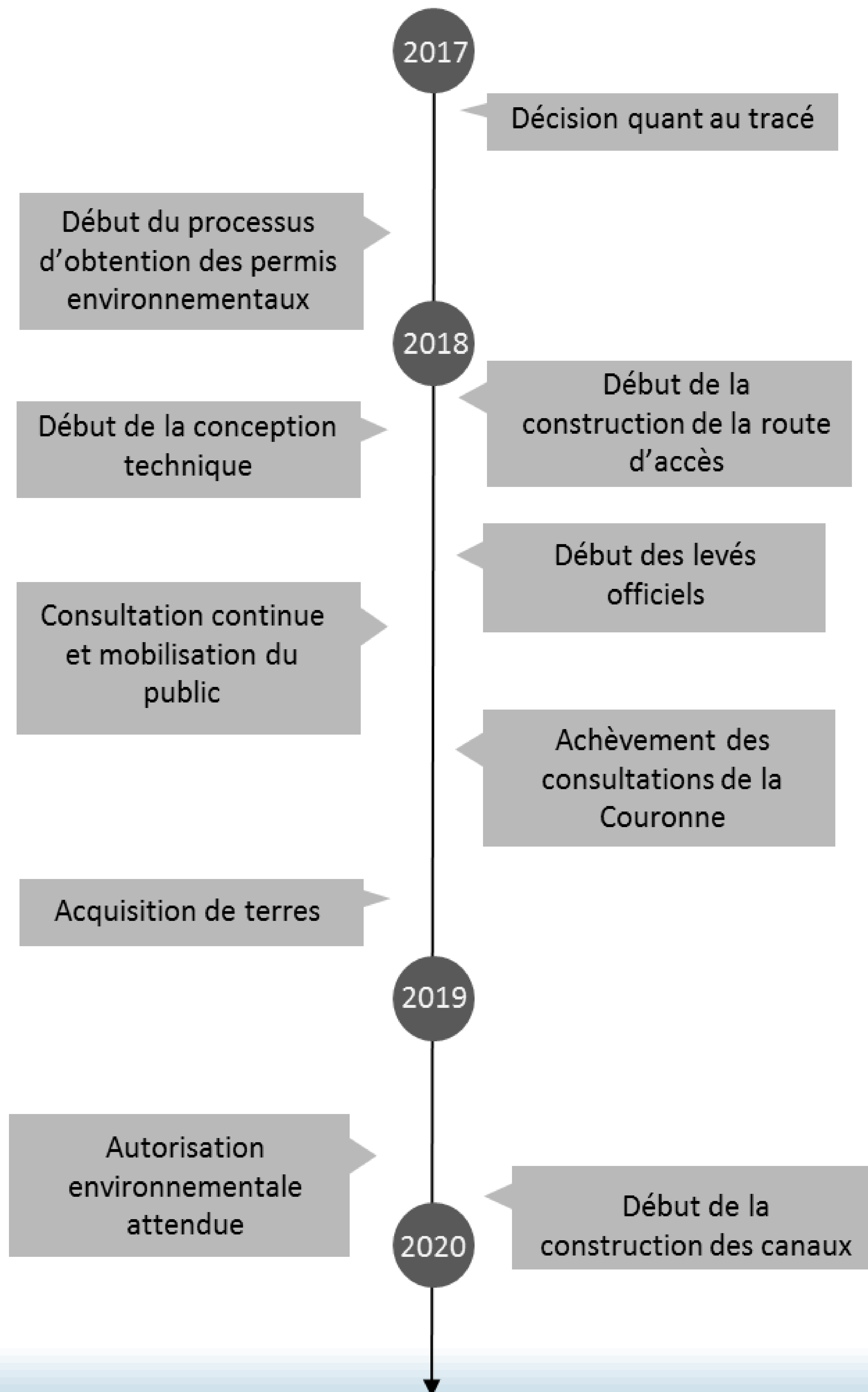


Coupe transversal conceptuelle de l'ouvrage de régularisation des eaux



Vue latérale conceptuelle de l'ouvrage de régularisation des eaux

Échéancier du projet



Historique de la mobilisation du public

2012

Groupe de travail sur l'examen des inondations de 2011
Comité d'examen de la régulation du lac Manitoba et du lac St. Martin

2013 - 2014

Étude sur l'atténuation des inondations dans les bassins de la rivière Assiniboine et du lac Manitoba

2017 -
aujourd'hui

Projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin

Activités en matière de mobilisation à l'égard du projet

Peuples et communautés autochtones

- Réunions communautaires
- Séances d'information

Propriétaires locaux

- Visites individuelles et réunions
- Séances d'information
- Séances portes ouvertes

Grand public

- Séances d'information publiques
- Séances portes ouvertes

Administrations municipales et locales

- Réunions de planification et de mise à jour
- Séances d'information
- Séances portes ouvertes

Autres organismes gouvernementaux

- Réunions de planification et de mise à jour
- Visites de sites

Mobilisation du public – Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant

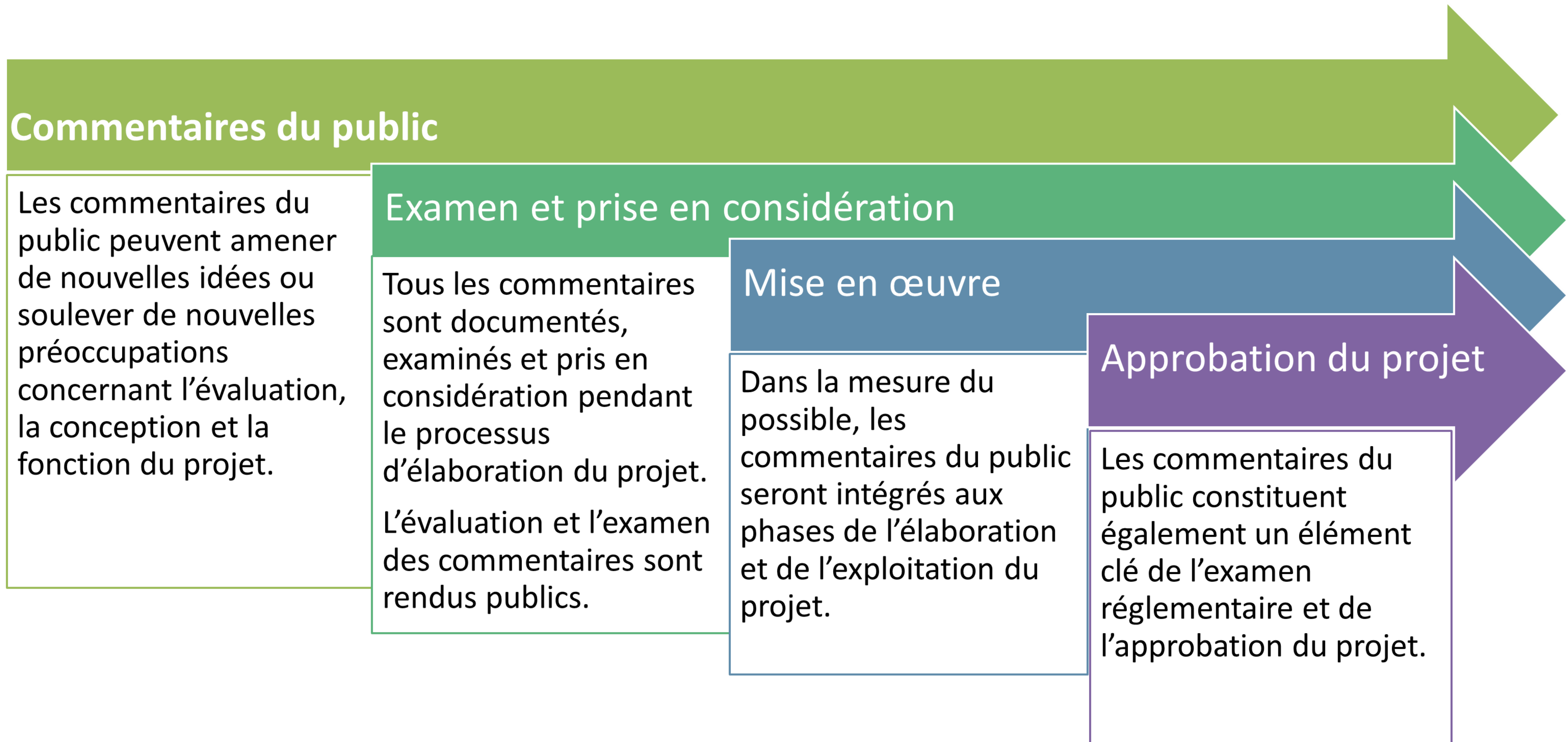
- La plupart des membres du public appuient le concept du projet et la proposition de construction d'une infrastructure supplémentaire de lutte contre les inondations.
- Nombreux sont ceux qui veulent que le projet soit réalisé le plus rapidement possible afin de réduire les risques d'inondation.
- Beaucoup de gens estiment que les lignes directrices opérationnelles proposées maintiendront des niveaux d'eau trop élevés dans le lac Manitoba.
- Plusieurs croient que le canal de dérivation Portage est responsable de l'inondation des lacs Manitoba et St. Martin et que son utilisation et son exploitation devraient être prises en considération dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.
- Beaucoup estiment que le projet ne résout pas de plus vastes problèmes de gestion de l'eau qui contribuent aux inondations, y compris le détournement des cours d'eau et la perte de terres humides.



Autres préoccupations communes

- Répercussions sur les communautés
- Perte de terres agricoles et répercussions immédiates sur les propriétaires touchés
- Répercussions sur la qualité de l'eau des lacs Manitoba et St. Martin
- Répercussions sur les eaux souterraines, y compris la contamination et la réduction des débits
- Répercussions sur les poissons, la faune et les systèmes naturels
- Perte d'écosystèmes riverains (littoraux) et de caractéristiques de protection naturelle à la suite des inondations de 2011 et de 2014

Utilisation de vos commentaires



Autorisation et approbations environnementales

Évaluation environnementale

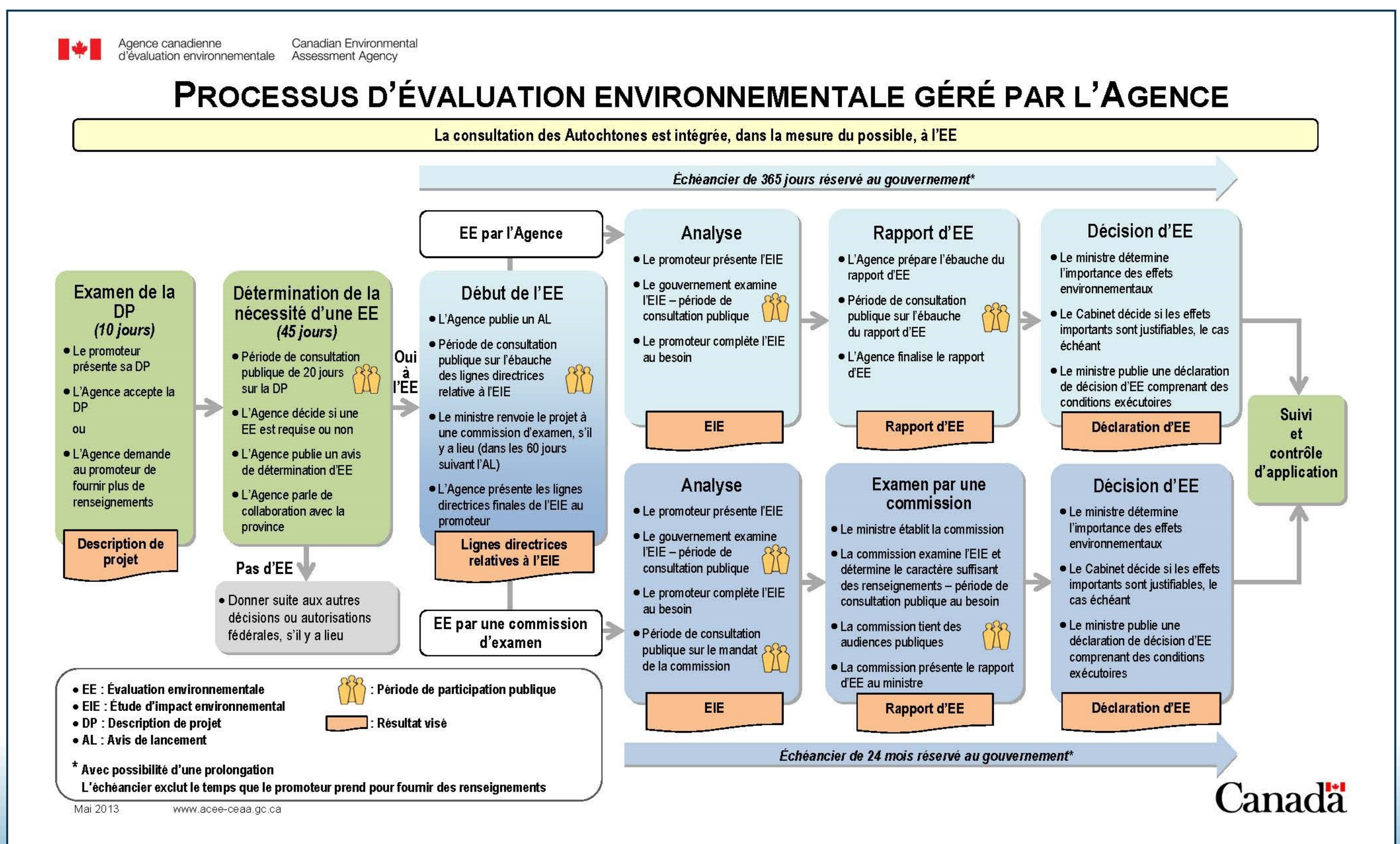
- Les lois fédérales et provinciales exigent que les grands projets répondant à des critères précis fassent l'objet d'une évaluation environnementale avant la phase de construction.

Autorisation en vertu de la Loi sur les pêches

- Tout travail ou toute activité susceptible de causer des dommages sérieux à tout poisson visé par une pêche commerciale, récréative ou autochtone, ou à tout poisson dont dépend une telle pêche, doit faire l'objet d'une autorisation de Pêches et Océans Canada en vertu de la Loi sur les pêches.

Transports Canada

- Toute structure qui sera située dans ou sur un plan d'eau navigable ou, encore, au-dessus ou à travers un tel plan d'eau doit faire l'objet d'une autorisation en vertu du Programme de protection de la navigation de Transports Canada.



Autorisation et approbations environnementales

Évaluation environnementale

De quoi s'agit-il?

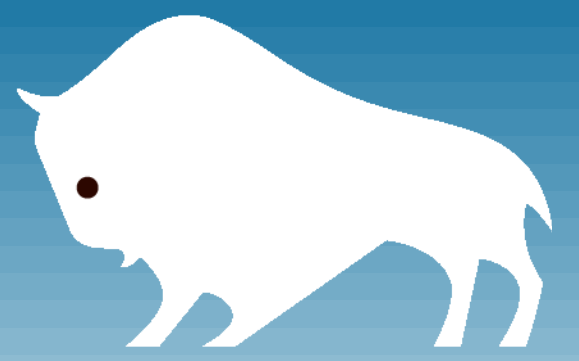
- Il s'agit d'un processus de planification et d'évaluation de projet exigé par les lois fédérales et provinciales et devant être exécuté avant la phase de construction des grands projets.
- L'évaluation environnementale permet de déterminer **où, quand et comment** un projet peut avoir des répercussions sur l'environnement, y compris les répercussions de nature traditionnelle, culturelle, sociale et économique sur les personnes, ainsi que de recenser les **composantes touchées**.
- Elle constitue un processus qui permet d'**éviter** et d'**atténuer** (limiter) les effets potentiels.
- L'évaluation désigne les programmes de surveillance grâce auxquels il sera possible de vérifier que les prévisions établies quant aux effets du projet sont exactes et que les mesures d'atténuation fonctionnent comme prévu.

Qui procède à l'évaluation environnementale?

- Les évaluations environnementales sont menées par les promoteurs, ceux qui sont responsables de la conception, de la réalisation et de l'exploitation des projets.
- **Infrastructure Manitoba**, qui est le promoteur du projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin, dirige l'évaluation environnementale.

Qui examine l'évaluation environnementale?

- Une fois terminée, une étude de l'impact sur l'environnement est soumise à **l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE)** et à la **Direction des autorisations environnementales de Développement durable Manitoba** pour faire l'objet d'un examen indépendant.
- Les processus d'examen fédéraux et provinciaux offrent plusieurs possibilités en matière **de participation et de consultation du public**.



Principales étapes de l'évaluation environnementale

Établissement de la portée

Détermination de la zone et de la période pour lesquelles les changements touchant les personnes et l'environnement sont évalués.

Compréhension de l'environnement

Définir l'environnement, y compris les personnes, en utilisant diverses sources d'information, y compris les connaissances traditionnelles, des études et des enquêtes ou des rapports.

Effets potentiels sur la santé

Relever les changements pouvant toucher l'environnement et les effets qui en découlent sur des composantes valorisées telles que les personnes, les plantes et les animaux.

Évitement et atténuation des effets indésirables

Recenser les possibilités et s'engager à prendre des mesures pour éviter ou limiter les effets que le projet peut avoir sur les personnes et l'environnement.

Nous sommes ici

Autres considérations

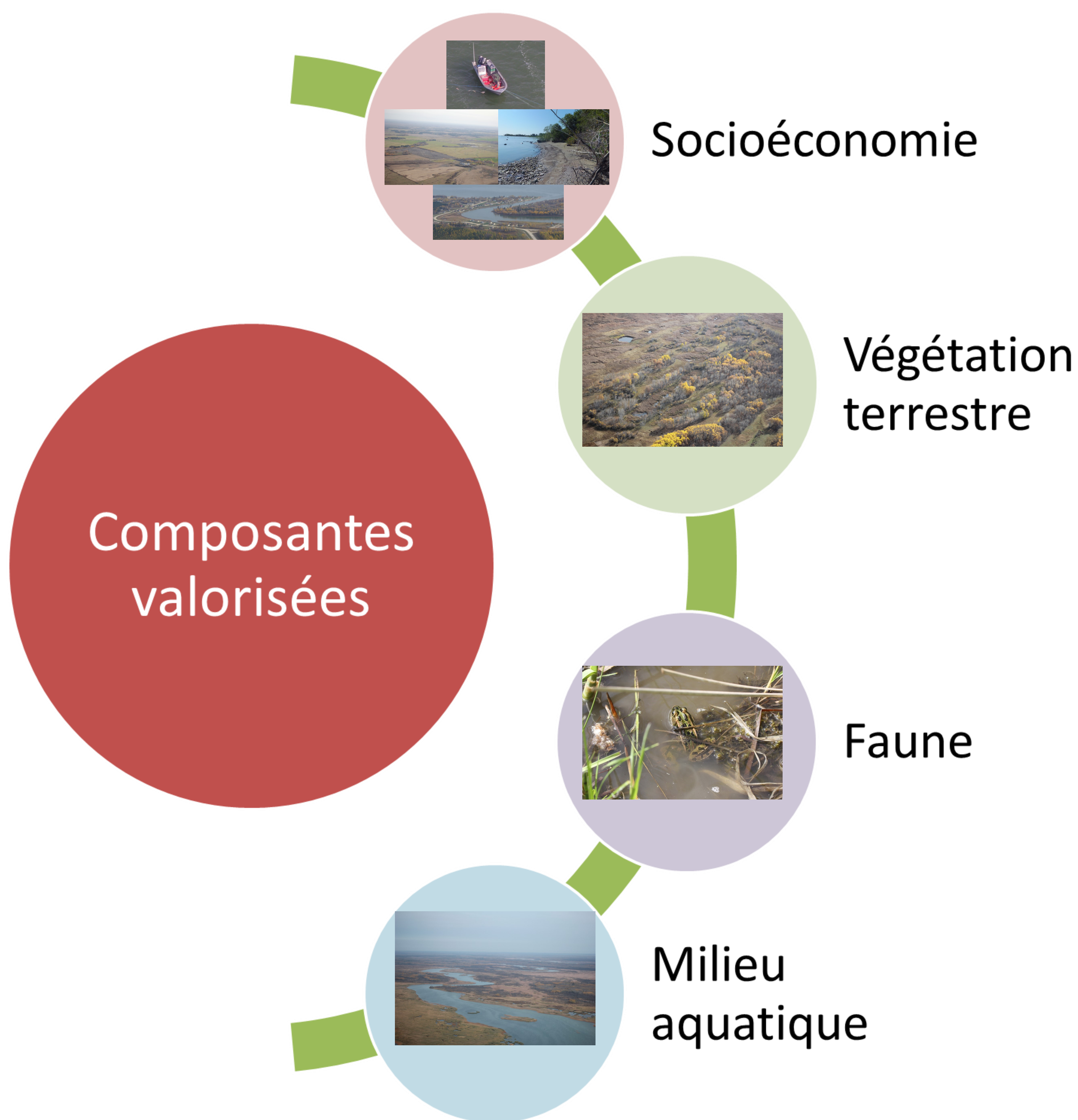
Parmi les autres points pris en considération, mentionnons les accidents ou les défaillances susceptibles de survenir, les effets cumulatifs d'autres projets et activités ainsi que les effets potentiels de l'environnement sur le projet (p. ex., changement climatique).

Suivi et surveillance

Dresser la liste des initiatives de mobilisation et des processus pour vérifier l'exactitude de l'évaluation des effets et déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation.

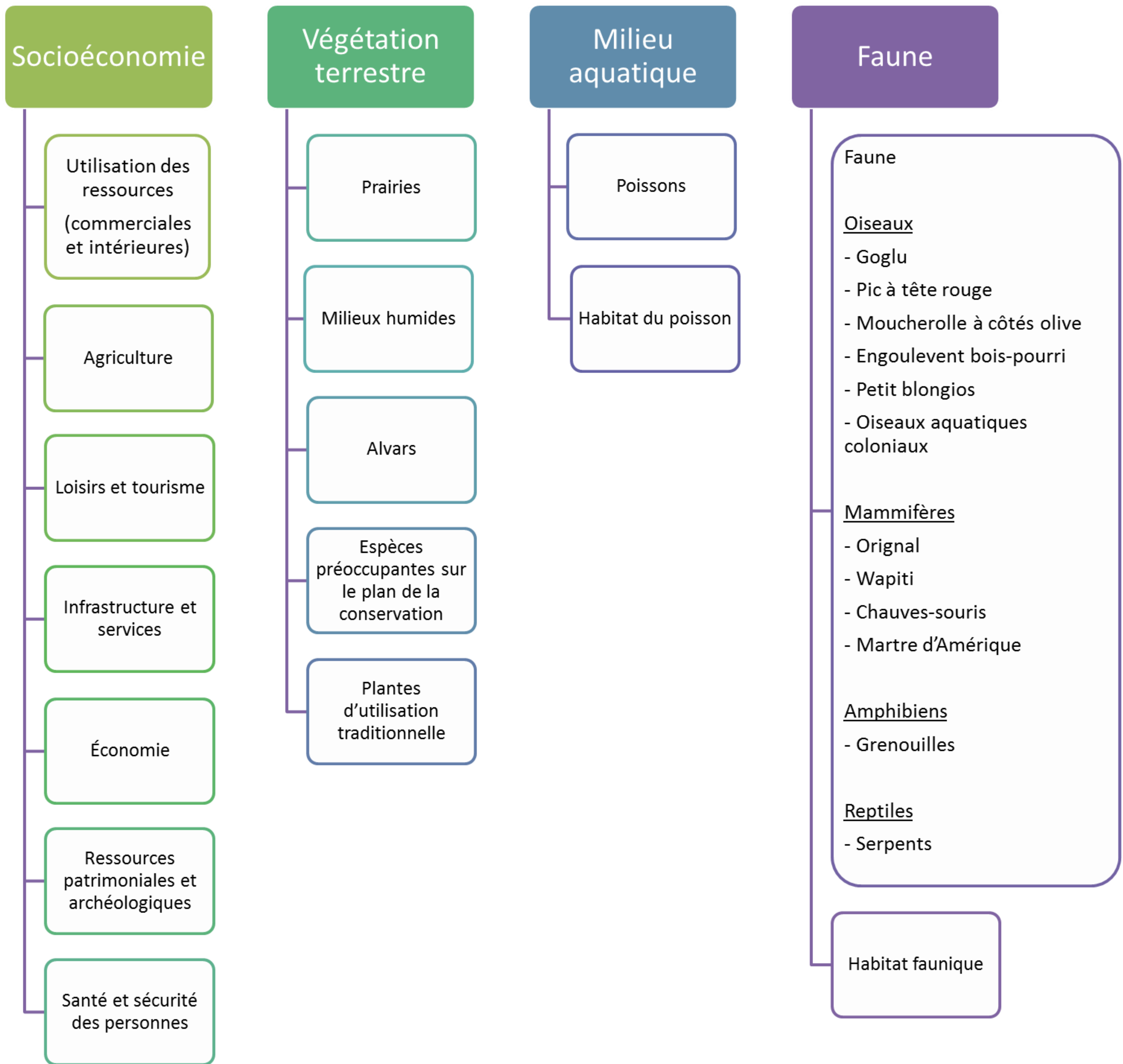
Composantes valorisées

Le terme « composante valorisée » est utilisé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour décrire les composantes importantes de l'environnement qui sont utilisées pour évaluer les effets que peut avoir un projet.



Composantes valorisées

Voici la liste des composantes valorisées proposées pour le projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin.



Qu'est-ce qui est important pour vous?

Limites spatiales

- Les limites spatiales sont utilisées pour le recensement des zones ou des régions où les effets du projet sont susceptibles d'être ressentis et évalués.
- Pour évaluer les effets avec précision, on divise les limites spatiales en trois catégories:

Empreinte du projet

Zone dans laquelle se trouvent les composantes ou les activités du projet (p. ex., emprise du canal).

Zone d'évaluation locale

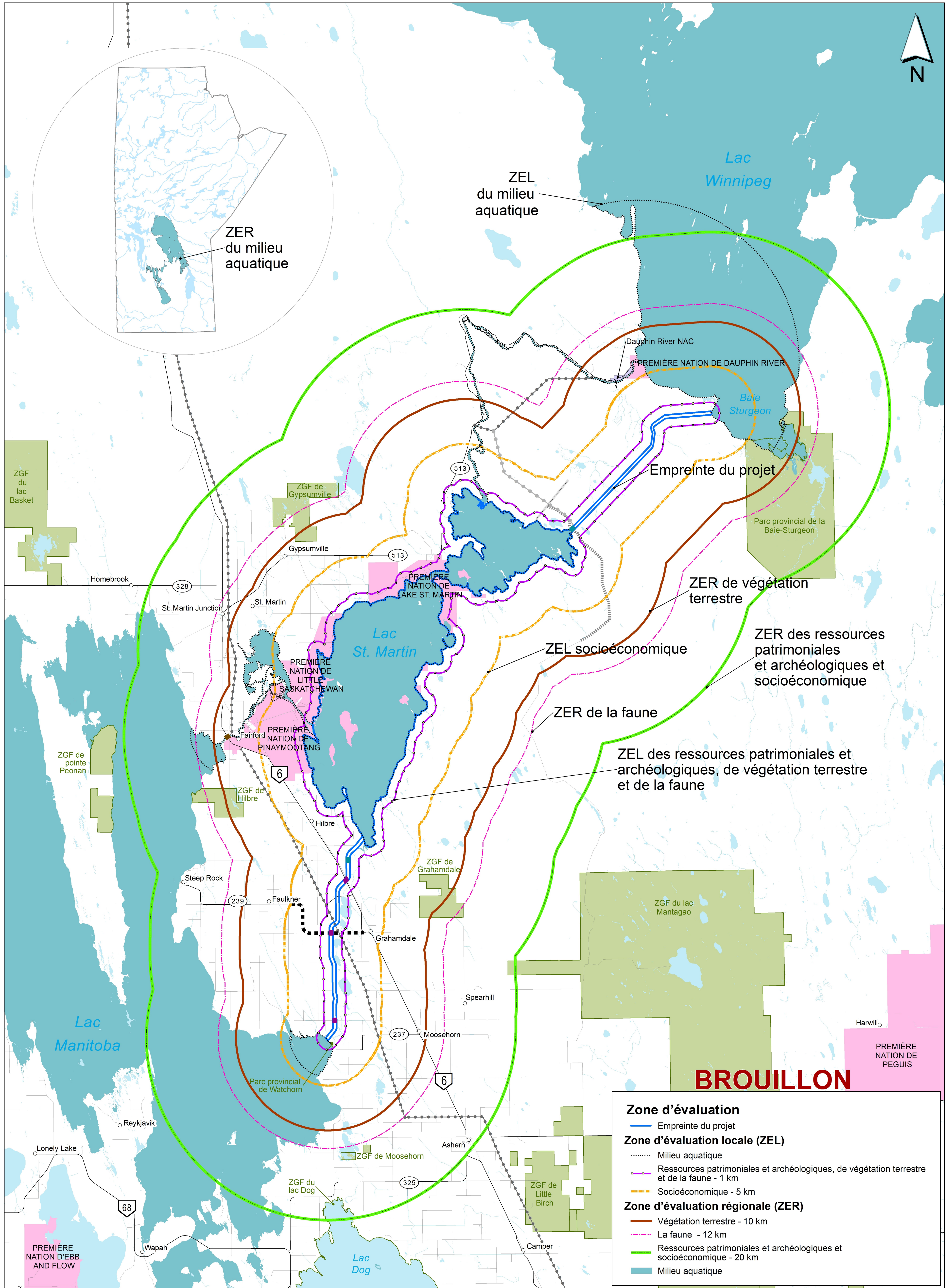
Zone au-delà de l'empreinte du projet dans laquelle les effets directs et indirects de celui-ci sont mesurables.

Zone d'évaluation régionale

Zone au-delà de la zone d'évaluation locale à l'intérieur de laquelle la plupart des effets indirects et cumulatifs devraient se produire.

Différentes limites spatiales peuvent être utilisées pour chaque composante valorisée en fonction des effets prévus du projet.

Limites spatiales proposé



Canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin

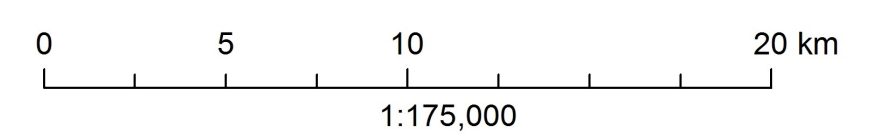
Éléments proposés

- Ouvrage de régularisation des eaux proposé
- Pont proposé
- Ligne électricité proposée
- - - Route d'accès proposée
- Nouveau tracé proposé pour la RPS 239

Éléments existants

- Ouvrage de régularisation des eaux de la rivière Fairford
- Route provinciale (RPGC/RPS)
- Chemins municipaux
- Ligne électricité
- Canal de déversement d'urgence du lac St. Martin
- Terres de réserve des Premières Nations

- Collectivité relevant des Affaires du Nord (NAC)
- Parc provincial / zone de gestion de la faune (ZGF)



NOTES:
 1. Universal Transverse Mercator (UTM), North American Datum (NAD) 1983, Zone 14 North
 2. Sources d'information: MLI, GéoGratis, Infrastructure Manitoba.
 3. Date: 12/06/2018

Canal de déversement du lac Manitoba – Limites proposées en matière d'utilisation des terres

L'évaluation environnementale tient également compte des utilisations et des activités de gestion des terres après la construction et de leur incidence sur les personnes et l'environnement. En tenant compte des effets potentiels et des commentaires reçus du public à ce jour, Infrastructure Manitoba propose les limites d'utilisation des terres suivantes pour l'emprise.

Utilisation des terres	Exemples de risques ou de préoccupations	Mesures d'atténuation proposées	Qu'en pensez-vous?
Accès aux véhicules et hors route	<ul style="list-style-type: none"> Blessures Infrastructure et dommages environnementaux tels que l'orniérage et l'érosion ou l'introduction de végétaux nuisibles Accidents tels que les feux de forêt, les déversements ou les fuites Intrusion non intentionnelle, dommages aux cultures ou perturbation du bétail sur des terres privées adjacentes 	L'accès des véhicules à l'emprise du projet sera empêché au moyen de panneaux ou de barrières.	
Chasse	<ul style="list-style-type: none"> Blessures Augmentation de la pression de la chasse sur les espèces sauvages Dommages à l'infrastructure et aux propriétés 	Les activités de chasse dans l'emprise du projet seront interdites.	
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> Blessures Augmentation de la pression de la pêche sur les poissons 	Les activités de pêche dans l'emprise du projet seront interdites.	
Navigation de plaisance	<ul style="list-style-type: none"> Blessures Dommages à l'infrastructure et aux propriétés 	Les activités nautiques dans les entrées, les canaux et les exutoires seront interdites.	
Baux de paissance ou de fenaison	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité du bétail Charge en éléments nutritifs à proximité de l'eau provenant du fumier de bétail Dommages à l'infrastructure et à l'environnement tels que l'orniérage et l'érosion ou la réduction de la couverture végétale Biosécurité ou transmission des maladies du bétail 	Les baux de paissance ou de fenaison ne seront pas émis pour l'emprise du canal de déversement du lac Manitoba ou étendus à celle-ci.	

Ces limites proposées pour l'utilisation des terres n'ont pas d'incidence sur les activités protégées en vertu des droits des Autochtones.

Principaux effets direct possibles du projet sur l'environnement

Composante du projet	Étape du projet	Récepteur									
		Climat, bruit et qualité de l'air	Géologie et sols	Eaux souterraines	Eau de surface	Poissons et leur habitat	Végétation	Mammifères	Oiseaux (y compris oiseaux migrateurs)	Amphibiens et reptiles	Espèces en péril (y compris espèces aquatiques)
Canal, entrée et sortie du canal de déversement du lac Manitoba	Construction	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
	Utilisation		+	+	+	+	+	+	+	+	+
	Entretien	+			+	+	+	+	+	+	+
	Non-utilisation			+	+	+	+	+	+	+	+
Ouvrage de régulation des eaux du canal de déversement du lac Manitoba	Construction	+					+	+	+	+	+
	Utilisation	+									
	Entretien	+									
Canal, entrée, sortie et chutes du canal de déversement du lac Saint-Martin	Construction	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
	Utilisation		+		+	+	+	+	+	+	+
	Entretien	+			+	+	+	+	+	+	+
	Non-utilisation				+	+	+	+	+	+	+
Ouvrage de régulation des eaux du canal de déversement du lac Saint-Martin	Construction	+	+				+	+	+	+	+
	Utilisation	+									
	Entretien	+									
Ponts et ponceaux	Construction	+			+	+	+	+	+	+	+
	Utilisation				+	+		+	+	+	+
	Entretien	+			+	+		+	+	+	+
Modification du tracé de la RPS 239 et de routes municipales	Construction	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
	Utilisation	+		+	+	+	+	+	+	+	+
	Entretien	+	+		+	+	+	+	+	+	+
Camps et aires de rassemblement temporaires	Construction*	+	+		+		+	+	+	+	
	Utilisation**										
	Entretien**										
Carrières	Construction	+	+	+	+		+	+	+	+	
	Utilisation	+	+	+	+		+	+	+	+	
	Entretien	+	+	+	+		+	+	+	+	
Ligne de distribution	Construction	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
	Utilisation						+	+	+	+	+
	Entretien	+					+	+	+	+	+

+ Interaction possible; cellule vierge : Aucune interaction prévue

Construction: Période auquel le projet se fait construire et n'est pas encore fonctionnel

Utilisation: Période auquel le projet est construit et fonctionnel

Entretien: Période auquel le projet est fonctionnel mais a besoin de réparations

*Inclus la mobilisation, la désaffectation et la restauration de lieux qui sont seulement requis durant la phase de construction.

**Les camps et les aires de rassemblement temporaires seront désaffectées après la phase de construction et ne seront pas requis pour les phases d'utilisation et entretien.

Principales interactions directes possibles entre le projet et les personnes

Composante du projet	Étape du projet	Santé et conditions socio-économiques	Patrimoine physique et culturel	Utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles	Sites importants
Canal, entrée et sortie du canal de déversement du lac Manitoba	Construction	+	+	+	+
	Utilisation	+	+	+	+
	Entretien	+		+	
	Non-utilisation				
Ouvrage de régulation des eaux du canal de déversement du lac Manitoba	Construction	+	+		
	Utilisation	+	+	+	+
	Entretien	+			
Canal, entrée, sortie et chutes du canal de déversement du lac St. Martin	Construction	+	+	+	+
	Utilisation	+	+	+	+
	Entretien	+		+	
	Non-utilisation				
Ouvrage de régulation des eaux du canal de déversement du lac St. Martin	Construction	+	+		
	Utilisation	+	+	+	+
	Entretien	+			
Ponts et ponceaux	Construction	+	+	+	
	Utilisation				
	Entretien	+			
Modification du tracé de la RPS 239 et de routes municipales	Construction	+	+	+	
	Utilisation				
	Entretien	+			
Baraquements temporaires et aires de rassemblement	Construction*	+	+	+	+
	Utilisation**				
	Entretien**				
Carrières	Construction	+	+	+	+
	Utilisation			+	
	Entretien	+			
Ligne de distribution	Construction	+	+	+	
	Utilisation			+	
	Entretien	+		+	

† Interaction possible; cellule vierge : Aucune interaction prévue

Construction: Période auquel le projet se fait construire et n'est pas encore fonctionnel
 Utilisation: Période auquel le projet est construit et fonctionnel
 Entretien: Période auquel le projet est fonctionnel mais a besoin de réparations

*Inclus la mobilisation, la désaffectation et la restauration de lieux qui sont seulement requis durant la phase de construction.

**Les baraquements et aires de rassemblement temporaires seront désaffectées après la phase de construction et ne seront pas requis pour les phases d'utilisation et entretien.

Continuez à nous parler

Fournissez-nous de l'information et faites-nous part de vos préoccupations afin que nous puissions en tenir compte dans l'évaluation environnementale et dans la conception du projet.

- ✓ Participez aux forums de discussion
- ✓ Discutez avec le personnel du projet
- ✓ Remplissez un questionnaire
- ✓ Transmettez-nous vos commentaires par courriel à outletchannel@gov.mb.ca

Pour en savoir plus :

www.gov.mb.ca/mit/wmslmbmlmoutlets/index.html

Sujets de discussion à venir

- Détails de l'évaluation des effets sur l'environnement
- Conclusions

Merci



Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à Communiquer directement avec le personnel d'Infrastructure Manitoba.

Mark Allard

Directeur de projet

Téléphone : 204-622-2261

Courriel : Mark.Allard@gov.mb.ca

Christine Baljko

Coordonnatrice environnementale

Téléphone : 204-479-6025

Courriel : Christine.Baljko@gov.mb.ca